

Séminaire de lancement des travaux sur la fiscalité communale

Jeudi 9 décembre 2010 – Présidence de la PF

Les budgets communaux : les postes de
dépenses et de recettes

SPCPF & DIPAC



Structuration d'un budget communal

- Les budgets communaux doivent être votés en équilibre en dépenses et en recettes.
- Deux sections : fonctionnement et investissement, chacune comportant des postes de dépense et de recette propres.
- La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

Le budget de la commune

- Dépenses de fonctionnement
- Recettes de fonctionnement

- Dépenses d'Investissement
- Recettes d'Investissement

La section de fonctionnement

DEPENSES

Charges à caractère général

Charges de personnel

Autres charges de gestion
courante

Charges financières

Charges exceptionnelles

**Virement à la section
d'investissement**

RECETTES

Excédent antérieur reporté

Produits des services du
domaine

Travaux en régie

Impôts et taxes

Dotations et participations

Produits financiers

Produits exceptionnels

Transferts de charges

La section d'investissement

DEPENSES

Capital des emprunts

Opérations d'investissement

- travaux
- acquisitions
- constructions

RECETTES

Emprunts

Subventions et dotations

**Virement de la section de
fonctionnement =
Autofinancement**

Les postes de recettes en 2009

- 37,4 milliards de Fcfp en 2009 contre 34,3 en 2005
 - + 9 % en valeur, + 3,5 % rapporté par habitant
- 31,2 milliards de Fcfp en fonctionnement
 - +17 % en valeur, +11 % rapporté par habitant
- 6,2 milliards de Fcfp en investissement
 - -18 % en valeur, - 22 % rapporté par habitant

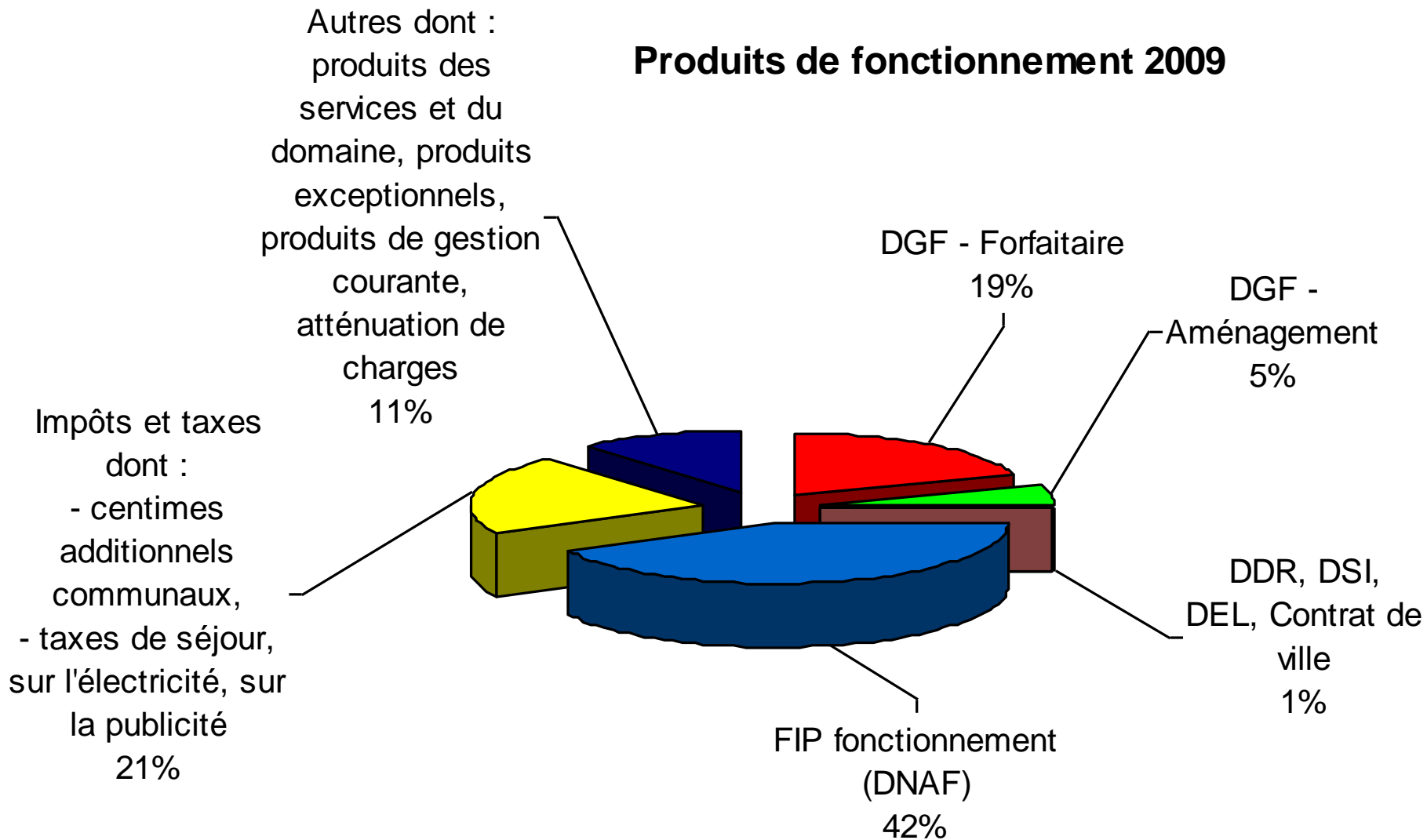
Recettes de fonctionnement

- Montant moyen par habitant :

119 343 Fcfp en PF

- 114 172 Fcfp IDV
- 111 904 Fcfp ISLV
- 132 912 Fcfp Australes
- 153 145 Fcfp Marquises
- 171 333 Fcfp TG

Produits de fonctionnement 2009



Recettes de fonctionnement

- Recettes de fonctionnement :
 - FIP (DNAF) : 42,17 % (+15,9% en valeur depuis 2005) ; 53 % aux Australes, 39,5 % aux IDV
 - Dotations Etat : 24,64% (+12,5% depuis 2005) ; 39,7 aux TG, 21,1% aux IDV
 - Fiscalité : 21,2% (13 % pour les seuls CAC soit environ 2/3 du poste «impôts et taxes ; 7,5 % pour la taxe sur l'électricité soit 1/3 des recettes fiscales)
26,8% IDV, 14,3% ISLV, 1-3% TG/IA/IM : constant depuis 2005
 - Redevances : 4,5 % essentiellement eau et enlèvement des ordures ménagères.
 - Autres produits : 8 % (issus du domaine, locations, travaux en régie).

Recettes de fonctionnement

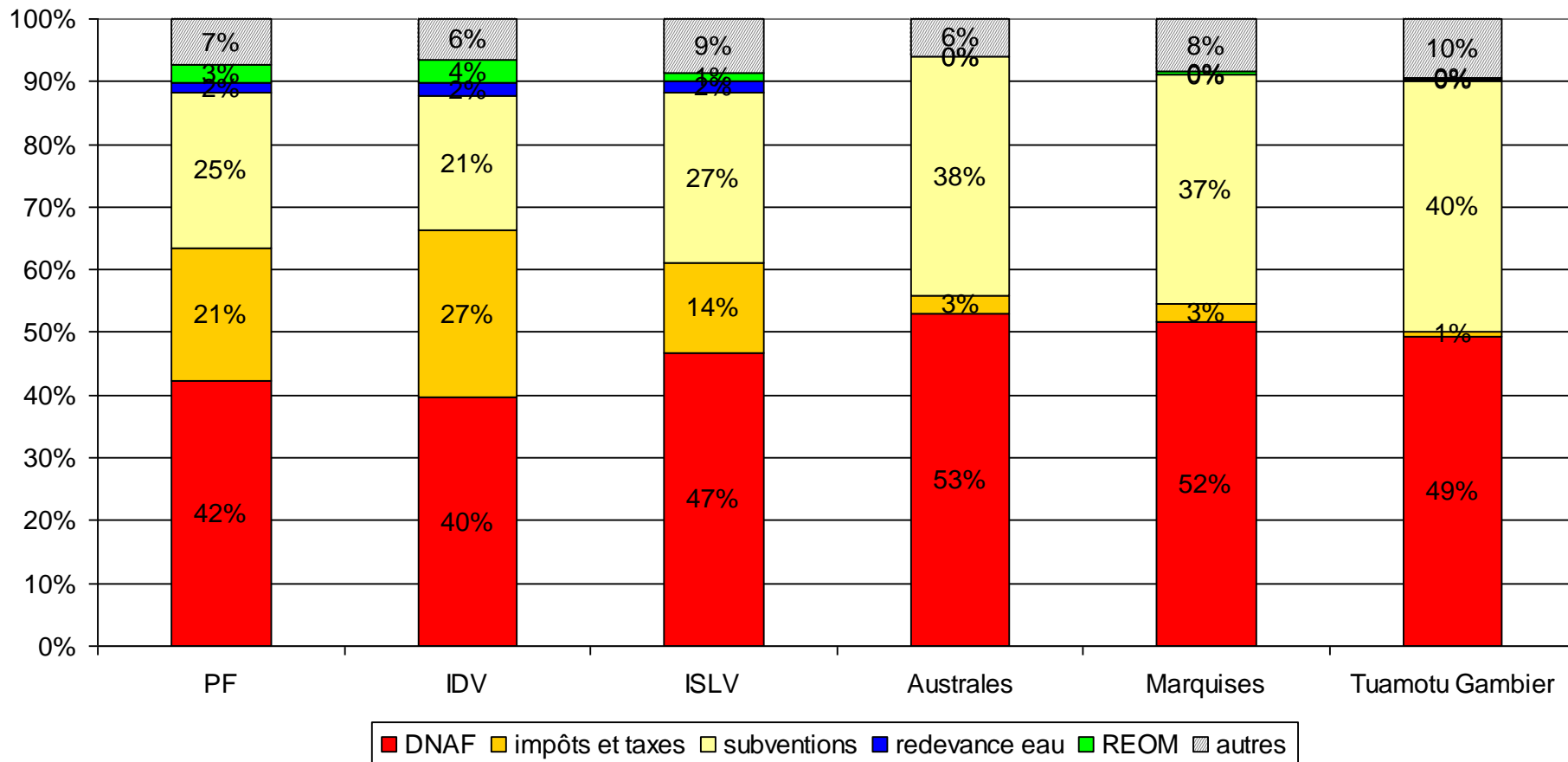
- Taxe ou redevance ?

Taxe : prélèvement obligatoire perçu au profit d'une collectivité publique à raison d'un service public sans que son montant soit en rapport direct avec le coût du service.

Redevance (pour service rendu) : somme payée par les usagers d'un service public en vue de couvrir les charges de ce service. La redevance est le prix du service.

Conclusion : des redevances, sauf pour les déchets (REOM ou TEOM)

Recettes de fonctionnement



Recettes de fonctionnement

- Comparatif par strate de population :
 - moins de 3 500 hab : 29 communes
45% DNAF, 33% DGF ; 1,3% impôts et taxes ; CAC 0,3%
 - de 3 500 à 10 000 hab : 10 communes
46% DNAF, 26% DGF ; 8,5% impôts et taxes ; 6,2% CAC
 - plus de 10 000 hab : 9 communes
40% DNAF ; 20% DGF ; 11% impôts et taxes ; 18% CAC

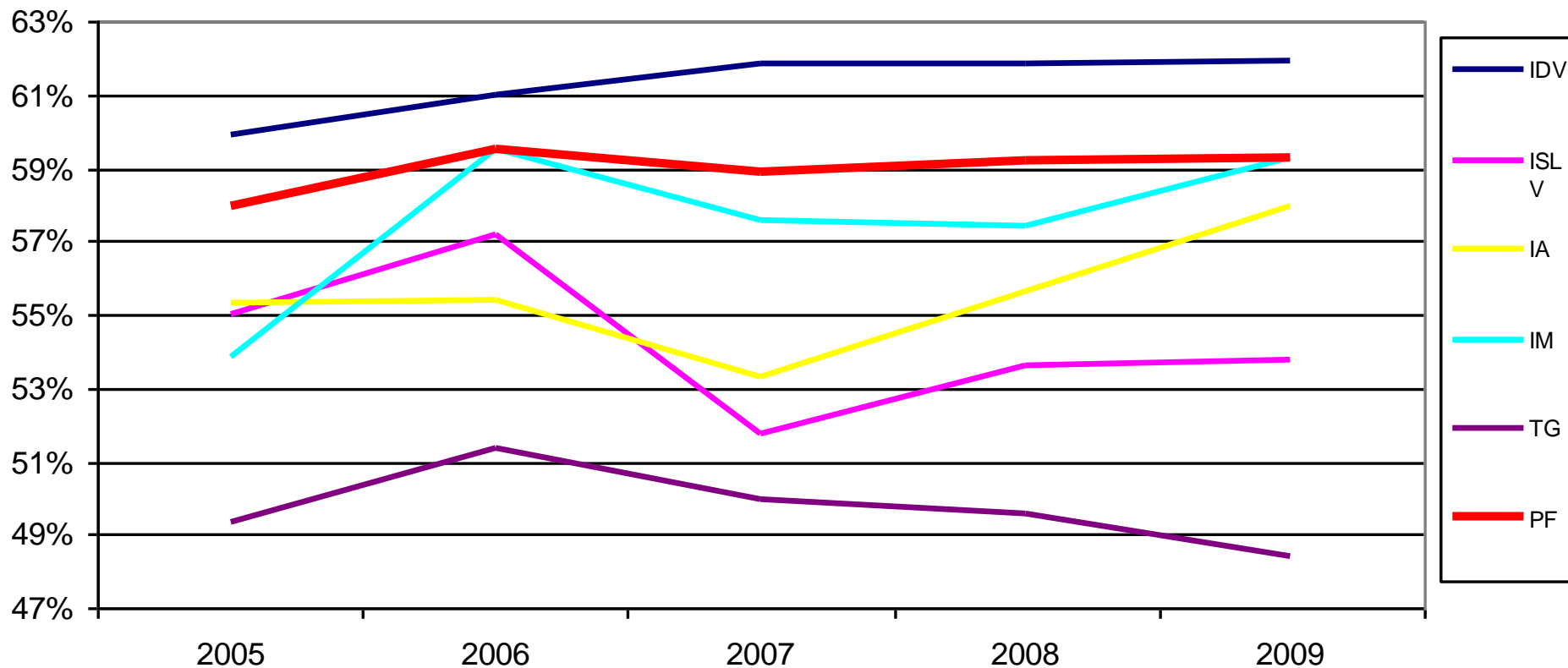
Recettes d'investissement

- 6,2 Mds Fcfp
- Origine des recettes :
 - Dotations et subventions d'investissement (Etat, PF) : 34 %
 - FIP (DNAI + FIP affecté) : 38 % + 8%
 - Excédents de fonctionnement capitalisés : 9,7 %, Emprunts : 6,2%, Amortissements : 3,2 %

Les postes de dépenses en 2009

- La répartition en fonctionnement :
 - 57,5 % pour les charges de personnel (60% pour les + 10 000 hab et 52 % pour les moins de 3 500 hab)
 - 29 % pour les charges de gestion courante (25 % pour les communes de + 10 000 hab et 38 % pour celles < 3 500 hab)
 - 10 % subventions et participations
 - 3 % dépenses exceptionnelles dont dotations aux amortissements
 - moins d'1 % pour les charges financières

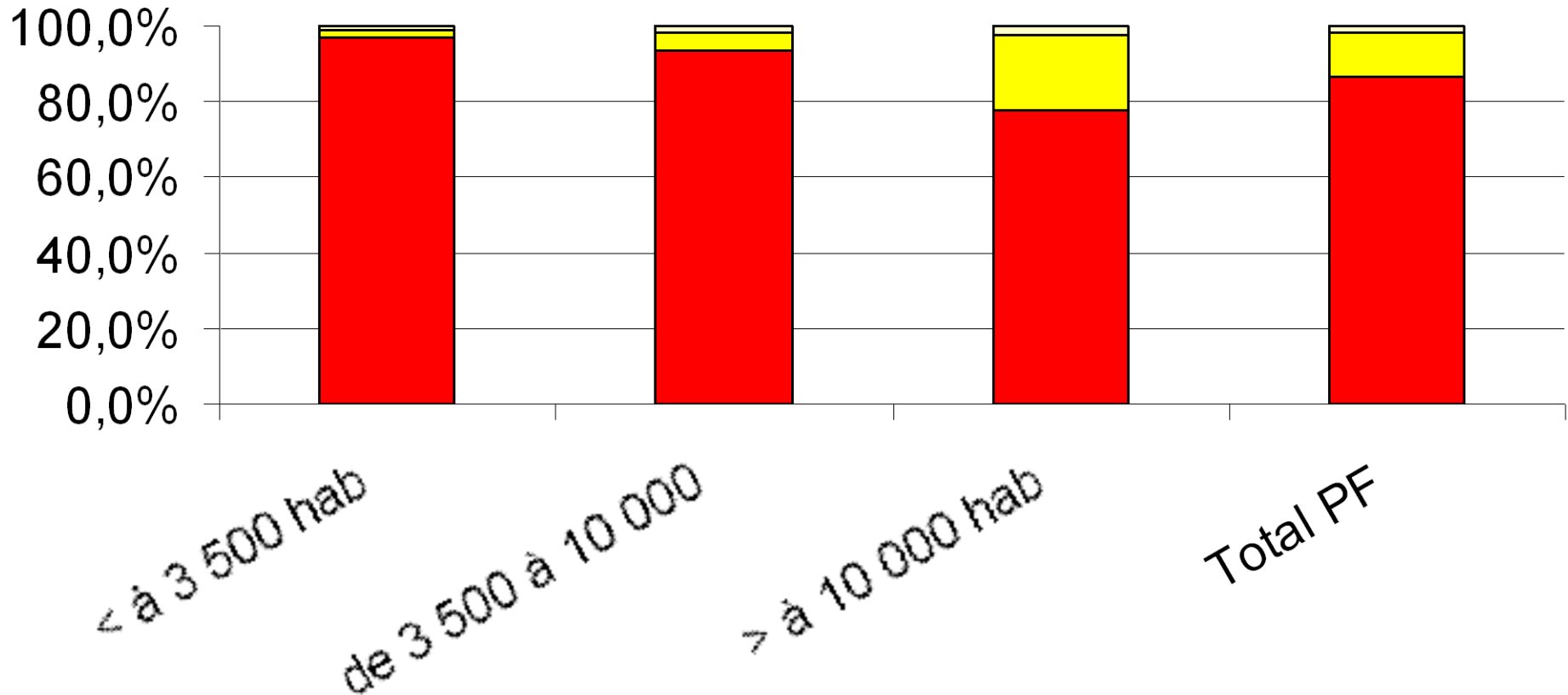
Part des dépenses de personnel sur les dépenses de fonctionnement



Les dépenses d'investissement

- 87 % consacrés aux dépenses d'équipement dans leur ensemble (essentiellement immobilisations en cours) et 11 % au remboursement de la dette, 2 % subventions d'équipement versées, amortissement des subventions reçues et moins-value cessions d'immobilisation.

Répartition des dépenses d'investissement par strate de population



■ Dépenses d'équipement ■ Remboursement de dettes ■ Autres

Les dépenses d'investissement

- En baisse de 18 % par rapport à l'exercice 2005, baisse probable entre 2010 et 2009 en raison de la part affectée du FIP en 2010.
- Forte volatilité entre exercice sur le volume des dépenses d'investissement (6 à 7 Mds Fcfp depuis 2005).

MAURUURU